

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

DANS LA REGION A ROUBAIX

Une jeune fille sous un car

Passant en vélo une jeune fille roula sous un tramway. — On l'a relevée grièvement blessée.

Un accident dont les suites auraient pu être funestes a mis hier la rue Chanzy en émoi.

Aline Maylle, âgée de 21 ans dans ses parents sont charbonniers à l'angle des rues de la Redoute et de l'Hermilage, descendant du vélo, vers six heures, la rue Chanzy.

Elle n'avait pas entendu le tramway express numéro 1, conduit par le wattman Gros. En apercevant la jeune fille, le wattman serra ses freins pour éviter un accident. Mais il était trop tard; Aline ne put se garer à temps et elle alla se jeter sous le châssis de la voiture, où elle resta engagée avec son vélo.

Les personnes témoins de l'accident poussèrent un cri d'horreur.

On alla chercher immédiatement au dépôt de la Barque-d'Or le contrôleur Mathia et le chef de dépôt Herbaux, pour soulever la voiture, et en même temps appeler un médecin. La malheureuse fut dégagee et transportée chez le docteur Barlet. Elle fut soignée par ce dernier et par les docteurs Rousseau et Bailligoy, qui avaient été appelés en toute hâte.

Un médecin constata une fracture de la clavicule droite, une contusion à la hanche gauche, une luxation du genou gauche, une entorse au pied gauche et une entorse au genou droit.

La jeune fille a été transportée en voiture chez ses parents, par les soins de la compagnie.

Les médecins ont déclaré que ses blessures quoique graves ne mettent toutefois pas sa vie en danger.

L'épidémie de Saint-Brieuc

L'arrivée de M. Chéron

Saint-Brieuc, 25 juin. — M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, est arrivé ce matin à Saint-Brieuc. Accompagné d'un médecin-inspecteur, il s'est rendu à la caserne Charner, où il a visité les casernements, puis à l'hôpital et à la prison.

On sait qu'un très grand nombre de soldats et de civils sont atteints de la fièvre typhoïde et d'une maladie épidémique qui en revêt tous les caractères.

Douze mineurs précipités au fond d'un puits

Terres-Hautes (Indiana), 25 juin. — Hier la cage d'un puits de la houillère Kinsdyke à Clinton, s'est décrochée au moment de la descente d'une douzaine d'ouvriers.

A la suite de cette chute, de soixante pieds de hauteur, un des ouvriers a eu les reins brisés; cinq ont eu les jambes fracturées; plusieurs sont si grièvement blessés qu'on désespère de les sauver.

Terrible drame du vitriol

Un alcoolique furieux de ce que sa femme voulait se séparer de lui se jette sur elle et lui verse sur la tête un litre du terrible liquide. — On arrête le misérable.

Un crime commis dans des circonstances particulièrement odieuses, a récemment ému la province ouvrière Armentières.

Delamilliere Benoit, âgé de 35 ans, chauffeur à l'usine Kuhlman, est marié depuis 11 ans avec Julienne Dunely, âgée de 37 ans, ouvrière de filature. Mais le mari, brutal et méchant, rendait la vie impossible à sa femme. Celle-ci finit par le quitter, il y a quelques mois et introduisit une instance en divorce.

Judi, Delamilliere devait se trouver à Lille pour être entendu contradictoirement avec sa femme qui sollicitait l'assistance judiciaire, au lieu de se rendre à cette convocation, il se mit à boire à Armentières et, à 8 heures et demie du soir, il était couronné par ivresse manifeste.

Sorti du vitriol vendredi matin à 8 heures, il acheta un litre de vitriol chez un droguiste et s'en alla attendre sa femme à la sortie de la filature des frères Danstie où elle travaillait.

Vers midi, un quart, étant posé à l'estaminet du Nouveau Fleury, à l'angle de la rue Jules-Lébel et de l'avenue Bayart, il vit arriver sa femme. La laissant dépasser à la porte de l'estaminet, il sortit brusquement et se précipita sur sa femme par les dos et tout en la maintenant lui versa sur la tête le contenu de la bouteille.

On cria poussés par la malheureuse, des ouvriers et ouvrières qui prenaient leur repas dans les cabarets des environs, accoururent, mettant en fuite Delamilliere qui fut arrêté par le préposé des douanes Crin et remis à la police.

On s'empressa autour de la malheureuse femme. M. le docteur Sonnevillie, appelé en toute hâte, constata des brûlures graves et profondes de tête, aux épaules et un côté gauche de la victime. Néanmoins il eut de grandes difficultés à constater que sa femme ne mettait pas ses jours en danger.

Delamilliere qui est non seulement un alcoolique mais aussi une véritable brute, a été plus tardivement amené au poste et conduit par les forces de la police à la prison.

M. le commissaire de police l'a fait transférer au Parquet dans la soirée de vendredi.

Le Ministre de la Guerre n'ira pas à Roubaix

M. le général Piquart vient de désigner M. le général Davignon, commandant le premier corps d'armée pour représenter le gouvernement à la 3ème fête régionale de gymnastique qui doit avoir lieu à Roubaix, les 3, 4 et 5 juillet prochains.

M. Picard à Marseille

Le MINISTRE DE LA MARINE REUNIT LES INSCRITS ET LES ARMATEURS.

— UN ACCORD PROVISOIRE EST DECIDE. — REPRISE IMMEDIATE DU TRAVAIL.

Marseille, 25 juin. — Le ministre de la Marine est arrivé ce matin par le rapide de Paris et s'est rendu directement à la préfecture où il a réuni les délégués des inscrits maritimes et des armateurs, composés de MM. le comte Armand, président des armateurs; Giraud, directeur des Transports Maritimes; et Fabre, directeur de la compagnie Cyprien-Lafite.

La délégation a exposé au ministre la situation créée par la grève des inscrits maritimes. Elle a déclaré que tous les efforts avaient été tentés en vue de la cessation du conflit, et elle a affirmé que jamais la loi n'avait été violée.

A la fin de l'audience, les membres de la délégation ont déclaré à M. Alfred Picard que les armateurs s'engageaient vivement à une entente prochaine.

Le ministre de la marine recevra dans l'après-midi, la délégation des inscrits maritimes.

D'autre part, M. Picard a eu, à la préfecture, une conférence avec M. Mastier, préfet des Bouches-du-Rhône. Le Préfet a administrateur de la marine. Il est examiné le dommage causé par le mouvement au commerce français.

Le commissaire de 1re classe, M. Dupuy de la Mansoie, qui a accompagné le ministre à Marseille, a été reçu par le ministre à Marseille. Il a relevé les statistiques d'arrivée de navires de la région de l'Algérie, pour comparer ces statistiques avec celles de l'année dernière, et établir ainsi un état comparatif des pertes causées par la grève.

Le Comité de défense sociale contre « l'Humanité »

Paris, 25 juin. — Hier a eu lieu à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente, un meeting auquel assistaient environ deux mille personnes, et qui était organisé par le Comité de défense sociale pour protester contre certains agissements que le Comité reproche au journal l'« Humanité ».

M. Dechiron, président, assisté de MM. Perrot et Clergeot, M. Cossin, commissaire de police de l'Odéon, assisté à la réunion, de M. de Marmande, ont lu et d'abord lecture de deux lettres dénonçant M. Savio et Yveiot, puis il indique ce qu'est le Comité de défense sociale, qui est composé d'éléments socialistes, syndicalistes et anarchistes.

Il rappelle que c'est M. Jaurès lui-même qui, au Tivoli-Vauxhall, inaugura ce que l'orateur appelle le « cycle du Comité de défense ».

Il rappelle les campagnes de Villeneuve-Saint-Georges, de Jaurès et Jaouart et d'autres campagnes encore, faites en faveur des condamnés pour délits d'opinion et dans lesquelles l'« Humanité » n'a marché que contre et à l'encontre.

M. Dechiron expose le conflit existant entre le Comité de défense sociale et l'« Humanité ».

Il reproche à ce dernier journal de ne pas insérer les communiqués du Comité de défense sociale sous prétexte que les militants de ce Comité ne sont pas mandataires de la classe ouvrière, alors que ces militants sont de sincères révolutionnaires connus de tous les syndicalistes et de tous les révolutionnaires.

Il rappelle qu'à propos des affaires de Villeneuve-Saint-Georges, aussitôt que les gros délinquants de la dévotion ont été relâchés, l'« Humanité » a cessé sa campagne, alors que d'autres journaux ont poursuivi leur campagne.

Le délégué des inscrits maritimes ont insisté sur leurs principales revendications, notamment sur le repos hebdomadaire.

Les délégués des inscrits maritimes ont insisté sur leurs principales revendications, notamment sur le repos hebdomadaire.

Cette dernière entrevue a duré jusqu'à trois heures et le ministre de la marine, sur la manifestation du désir des délégués des inscrits maritimes d'être mis en présence des armateurs, en sa propre présence, décide de convoquer de nouveau ces derniers.

CONFERENCE DES INSCRITS ET DES ARMATEURS EN PRESENCE DU MINISTRE

Cette réunion des deux parties en cause a eu lieu à trois heures et demie.

L'entrevue, que présidait M. Picard, a été des plus courtoises. Elle s'est engagée sur un certain nombre de points en litige, et après les arguments fournis par chacun des délégués, en présence, une sorte d'accord provisoire s'est établi sur un ensemble de onze questions ayant trait à la réglementation du travail à bord. Mais les délégués des inscrits maritimes, comme les délégués des armateurs, devront en référer à leur syndicat.

D'autre part, il a été décidé que pour la solution de trois autres questions, on aurait recours à l'arbitrage.

REPRISE PROBABLE DU TRAVAIL

Enfin, si l'accord provisoire arrêté sur ces questions était accepté par les syndicats des armateurs et des inscrits maritimes, la reprise du travail serait immédiate, tandis que se poursuivraient les pourparlers sur les points spécialisés soumis à l'arbitrage.

A six heures et demie, cette conférence prenait fin.

Les deux parties intéressées devront faire connaître leur réponse au ministre de la marine demain matin, à 9 heures, à la préfecture, où aura lieu une nouvelle entrevue.

Graves incidents

Les inscrits envahissent un paquebot. — La police intervient. — Deux arrestations.

Marseille, 25 juin. — Ce matin, divers incidents se sont produits sur les quais à l'ar-

L'agitation des Lads

UN ENTRAINEUR CONGÉDIÉ DEUX LADS QUI NE VOULAIENT PAS DE SAUVER LE SYNDICAT

Paris, 25 juin. — Conformément à la décision prise par le Conseil des ministres, MM. Ruau, ministre de l'Agriculture, et Villain, ministre du travail, ont convoqué une députation des présidents et commissaires des Sociétés de courses pour examiner les questions relatives au personnel des écuries de courses.

La réunion aura lieu au ministère de l'Agriculture, samedi, à cinq heures.

Les renseignements recueillis jusqu'ici permettent de penser que le désir d'entente qui a été affirmé de toutes parts rendra possible une solution acceptable par tous les intéressés.

L'entraîneur et propriétaire, M. Percy Woodland, a congédié hier deux lads, MM. Jocelin (Français) et Thomas Staple (Anglais), qui avaient refusé de signer une pétition désapprouvant les actes du Syndicat.

Ces deux écuries refusent ont provoqué une grande surexcitation chez les lads.

Ces derniers, toutefois, ont déclaré qu'ils ne feront « en avant lundi, pour ne pas troubler le Grand-Prix ».

M. de Villain, dans l'après-midi, M. Craissac a présenté au président de la gauche radicale du Sénat six députés des lads de Maisons-La-fite et de Chantilly, qui lui ont exposé leurs revendications.

Nominations militaires

Paris, 25 juin. — Le lieutenant-colonel Lambin, du 43ème régiment d'infanterie, est promu au grade de colonel en remplacement de M. de Baster de Bez d'Avre, révoqué de son poste à cause de son attitude.

Le lieutenant-colonel Colas, du 33ème régiment d'infanterie, est promu au grade de colonel, en remplacement de M. Terme, promu affecté au 2ème régiment d'infanterie.

Le chef d'escadron Leroy, sous-directeur aux Forges du Nord, est remplacé par le lieutenant-colonel, en remplacement de M. Denis, rétrogradé et nommé directeur adjoint de l'atelier de construction de Douai.

Une affaire scandaleuse

HUIT ARRESTATIONS

Paris, 25 juin. — M. Bourdeaux, juge d'instruction, s'est occupé aujourd'hui d'une affaire de photographies obscènes, dans laquelle seraient compromises de nombreuses personnes, notamment des photographes.

Un des principaux inculpés serait un comédien, qui se dit, dans sa défense, être un artiste et qu'il a été laissé en liberté provisoire après interrogatoire.

Huit personnes qui fournissaient des photographies à ce comédien ont été déjà arrêtées.

Les perquisitions opérées ont amené la saisie de matériel et de photographies obscènes, ainsi que des clichés, pour un somme de 60.000 francs.

L'affaire Renard

L'arrêt de Versailles serait cassé

Paris, 25 juin. — L'incident Renard conduisant dans la dévotion de nouveaux juges ? C'est probable, car il y a jurisprudence en la matière.

En effet, dans des circonstances analogues, le 19 janvier 1900, la cour de cassation a réformé une sentence en déclarant que le jury qui exprime manifestement son opinion sur un élément de preuve se met également dans l'impossibilité de concourir au jugement de l'accusation.

Une interpellation

Paris, 25 juin. — M. Julien Goujon annonce qu'il interpellera devant le Sénat le garde des sceaux sur les incidents qui se sont produits à la cour d'assises de Versailles.

COURS DES COTONS

Le Havre, 25 juin. — Tendances faibles. Ventes : 2.700 Juin, 71.37; juillet, 71.62; août, 71.87; septembre, 72.00; octobre, 71.87; novembre, 71.50; décembre, 71.12; janvier, 71.12; février, 71.12; mars, 71.12; avril, 71.12; mai, 71.12.

LA TERRE TREMBLE EN VENDEE

La Roche-sur-Yon, 25 juin. — Une secousse sismique allant dans la direction Ouest-Est a été ressentie dans le Haut-Bocage vendredi.

La durée de la secousse a été d'environ cinq secondes.

Point d'épanchement, aucune confiance, nulles intimités...

Point d'épanchement, aucune confiance, nulles intimités; simplement une politesse de courtoisie dans la démarche de madame de Presles. Depuis quinze jours qu'elle habite le château, il n'avait rien appris, touchant les faits et les sentiments de madame de Presles.

Enfin il y avait encore la Borigne qui devait de plus en plus pressante, et dont les menaces, renouvelées plusieurs fois, et tous jours plus accentuées, troublaient profondément le misérable.

Il songeait donc à écrire au Foinard, et à lui proposer peut-être, d'en finir rapidement d'une façon ou d'autre, soit en mettant madame de Presles en demeure d'expliquer et de le reconnaître définitivement; soit en abandonnant simplement le château, la fortune et la partie compromise.

Cette dernière solution lui souriait, comme la plus prudente et la plus facile à adopter.

De son côté, la comtesse de Presles, lasse d'un rôle qui elle estimait faux, passait à écrire prochainement au procureur de la République, qu'à son accord, M. Lemaître, l'ex-homme d'affaires, et parlait de renseignements complémentaires recueillis sur l'identité du pseudo-Georges.

Sur ces entrefaites, le courrier apportait, ce matin-là, deux lettres de Dulresne. L'une, destinée à madame de Presles, l'informait de l'arrivée pour le jour même de l'ex-homme d'affaires, et parlait de renseignements complémentaires recueillis sur l'identité du pseudo-Georges.

Sur ces entrefaites, le courrier apportait, ce matin-là, deux lettres de Dulresne. L'une, destinée à madame de Presles, l'informait de l'arrivée pour le jour même de l'ex-homme d'affaires, et parlait de renseignements complémentaires recueillis sur l'identité du pseudo-Georges.

BAPTÈME DELSPAUL HAYEZ
Dragées Chocolats
LILLE Rue Nationale, 89 LILLE

ter en relations avec Gody, le l'annonceur des marchandises finitions de lui vendre les pièces demandées. Le soldat agit conformément aux instructions reçues et l'espion fut ainsi pris en flagrant délit. Arrêté, il a été aussitôt écroué.

— A son domicile une correspondance très compromettante a été saisie; elle ne laisse aucun doute sur la nature des opérations auxquelles se livrait cet individu.

Les Affaires du Maroc

Un succès de Mouley-Hafid. — On s'attend à d'autres engagements.

Tanger, 25 juin. — La mehabla de Mouley-Hafid a comporté une victoire sur les troupes du royaume, mais ce succès a, l'on en croit les dépêches de Tanger, serait de très mince importance.

Le courrier venant de Fez, annonce que les résultats du combat du 20 ont été intentionnellement grossis par l'entourage de Mouley-Hafid. Tout se bornerait à une simple escarmouche entre les troupes chériffiennes et les partisans du royaume. Le complot de prisonniers serait une simple supercherie de la part du chef de la mehabla, qui aurait payé quelques misérables pour jouer ce rôle.

Mouley-Hafid a fait proposer au Beni M'zir de lui verser l'indemnité de guerre qui leur a été imposée, s'ils consentaient à combattre le royaume.

ON CONFIRME L'EGEC DU ROUÏ

Tanger, 25 juin. — Fez, 22 juin. — On confirme la réclusion du khalifat du royaume. La mehabla chériffienne qui est actuellement à Hojra-Kabyla, a subi des pertes assez sérieuses.

Un nouvel engagement est attendu.

L'impression réelle mauvaise en ville On y craint des troubles.

Les tirages financiers d'hier

Ville de Paris 1899 (Métropolitain)

Paris, 25 juin. — Le numéro 200220 gagne 100.000 francs.

Le numéro 388217 gagne 10.000 francs.

Le numéro 177915 gagne 10.000 francs.

Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

078187 — 24884 — 140104 — 44115 — 181000
107916 — 73916 — 25453 — 115763 — 233747
139291 — 89673 — 279214 — 387193 — 281923
217700 — 129898 — 288506 — 282547 — 320257
237799 — 800629 — 240493 — 31118 — 208572
218982 — 163165 — 200510 — 208728 — 100701

1.753 numéros sont remboursés au pair.

La Question de la Céruse

Le ministre du travail propose de fixer à cinq ans le délai pour l'interdiction. — Il n'y aurait pas d'indemnité.

Paris, 25 juin. — La Commission interparlementaire de la céruse, constituée par une commission du Sénat et par une commission de la Chambre, s'est réunie ce matin au Sénat, sous la présidence de M. Labiche, sénateur.

Le ministre du Travail y a été entendu.

Il a rappelé que si les deux commissions avaient été aboussées, c'était en vue d'aboutir à une transaction et qu'il ne pouvait être question, dans ces conditions, de maintenir l'indemnité.

Il a proposé une transaction qui consisterait à donner aux fabricants un délai plus long pour la suppression de la céruse. Dans la loi présentée, ce délai est de trois ans.

Après un échange de vues assez prolongé, la proposition faite a consisté à étendre ce délai à cinq ans pour la suppression de la céruse, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment.

La Commission de la Chambre accepte cette proposition. Le ministre du Travail l'accepte également, au nom du gouvernement.

La commission sénatoriale se réunira ultérieurement pour en délibérer.

Le crime de Neuilly

Il avait tué à coups de marteau. — On l'arrête après quatre mois de recherches.

Paris, 25 juin. — Le 8 février 1903, Mme veuve Sébastien, née Clémentine Stin, âgée de soixante-seize ans, qui habitait au 10, rue Pavillon, à Neuilly, fut assassinée par son locataire, M. Camille Calmus, qui rentrait se coucher.

Elle avait été tuée à coups de marteau. Elle mourut trois jours plus tard.

Le vol était le mobile du crime. Tout dans la maison avait été bouleversé. Les soupçons se portèrent sur un individu qui s'était présenté chez la vieille dame comme inspecteur de police et agent d'affaires.

Mais sa trace fut perdue.

Ce n'est que le mois dernier, lorsque le service de la Sûreté générale arrêta les assassins de la veuve Moia, qui habitait également Neuilly-Paisance, que les inspecteurs purent retrouver la piste du misérable qui avait tué la veuve Sébastien.

Tuë par sa maîtresse

Paris, 25 juin. — Hier soir, à huit heures, dans une cantine des carrières du grès d'Haillon Longueville, près de la Ferté-Alais, la cantinière, nommée Guesmin, 22 ans, était en conversation intime avec un nommé Costa Basile, carrier, 25 ans, quand le mari survint un couloir à la main. Une lutte se produisit au cours de laquelle la femme Guesmin, arrachant le couloir des mains de son mari, en trappa son amant et lui coupa l'artère carotide.

Le blessé expira aussitôt.

Ce matin, le parquet s'est rendu sur les lieux.

La femme Guesmin a été arrêtée et écrouée à la prison d'Etampes.

Thérèse Ledoux vinrent confirmer ses présumptions.

Il ne douta plus que le désespoir de Madeleine lui causé par André, même indirectement.

Mais au moment de questionner de nouveau la jeune fille à ce sujet, toutes ses cruelles appréhensions de la veille, toutes ses souffrances de la nuit le ressaisirent brusquement.

Maintenant qu'il savait quels tons puissants unissait à l'ingénieur, dont il déplorait si amèrement l'absence, il brûlait d'interroger Madeleine à son sujet. En même temps il redoutait en la questionnant d'apprendre une mauvaise nouvelle.

Il demeurait indécis, tremblant, ému, le cœur et l'esprit enflammés d'idées contraires.

Cependant, il se décida à prononcer ce nom qui lui brûlait les lèvres.

— N'est-ce pas à cause de M. André ? demanda-t-il, tremblant.

— Oui, monsieur.

— Ah ! si vous saviez, je l'aimais tant !

— Comment, vous l'aimiez; est-ce donc moi ?

— Oui, M. Madeleine qui sentait son cœur déborder de chagrin.

— Finalement, murmura M. Jacques.

— C'est qu'alors il est parti sans doute ?

— Non, monsieur, oh ! non.

— Combien j'aurais préféré cela, pourtant, car on se console parfois d'un abandon, mais jamais de certaines perles.

— Je ne vous comprends pas.

— Eh bien ! eh bien ! reprit Madeleine, j'aborde hésitante, mais qui ne put se contenir plus longtemps; non, André n'est parti, mais la vérité, c'est qu'il doit être mort à l'heure actuelle.

— Mort ?... André ? s'écria M. Jacques en laissant tomber sa tête dans ses mains crispées terrassé par le coup terrible qui l'atteignait brutalement.

— Oui, mort ! répéta Madeleine comme un écho, pourquoi, pourquoi ?

— Et voilà pourquoi, reprit-elle d'un accent désespéré, moi aussi, j'ai voulu mourir, pourquoi je n'espère plus aucune joie, aucun bonheur sur cette terre.

— Si vous saviez tout... Je n'avais plus d'espoir quand lui, depuis que, follement, j'étais entrée de chez mon père, pour ne point appartenir à un autre.

— A un autre, à qui donc ?

— A M. Marcel, le fils de madame de Presles qui m'avait demandée.

Alors, alors, continue-t-elle avec une exaltation croissante, quand j'ai su qu'André était parti, je suis venue ici pour chercher ses parents qui lui voulaient voir à l'heure suprême. Il m'avait chargée de les lui ramener.

Mais suppliés par moi, ils m'ont brutalement chassée, et maudite comme une fille perdue, comme une criminelle... Tout s'est réfugié dans l'éternel oubli...

— Ah ! c'est horrible ! horrible !

— Pauvre enfant, si tristement M. Jacques, profondément retenu.

— Puis, comme, en son tourbillon, il ne comprenait pas très bien les explications données par Madeleine, il demanda :

— Vous parlez certainement des Ledoux, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur.

— Quand donc les avez-vous vus ?

— Hier soir... répéta M. Jacques étonné.

— A quel moment ?

— Vers dix heures.

— Ils étaient sortis, j'ai attendu leur retour, assise à leur porte, sur une borne.

— J'étais arrivée de Paris, une heure plus tôt seulement.

— De Paris ?

— Oui, de Paris, où j'avais quitté mon cher André mourant.

— Mais pourquoi avoir quelques heures à vivre encore, si se souteul par l'espoir d'embrasser une dernière fois ceux qui l'avaient élevé ?

— Vous n'étiez donc pas certains de sa fin ? demanda fébrilement M. Jacques en l'air duquel pouvait surgir une faible espérance.

— Malheureusement si, monsieur.

— Lui-même me l'a affirmé, prétendant l'avoir entendu dire tout bas hier matin au médecin en chef de l'hôpital.

— De l'hôpital ?... André est à l'hôpital ?

— A Lariboisière, où le malheureux avait été transporté il y a huit jours, à la suite de l'accident de chemin de fer dont il a été victime à Eably.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! que m'apprenez-vous là, mon enfant ! gémit M. Jacques, dont l'esprit s'égarait.

Cependant il sentit l'impérieux besoin de se rassurer pour mieux comprendre, pour agir au plus vite, s'il en était temps encore.

Il fit appel à toute son énergie, à toute sa force de caractère, et d'une voix sifflante, par phrases hachées, pressées comme les tumultueuses pensées qui affluèrent à son cerveau, il dit :

— Tu m'as dit... un puissant intérêt à sauver André.

— Je ne peux pas vous expliquer cela maintenant.

— Je vais partir pour Paris dans une heure, j'irai à l'hôpital Lariboisière, je verrai le médecin, je verrai André, et si il le faut, pour l'arracher à la mort, provoquer un miracle, je le ferai.

— Ah ! vous ne savez pas, il m'est à présent aussi cher qu'à vous.

— Mon désespoir est aussi grand que le vô-